



News LEADER n°5

spéciale évaluation

Edito de Gérard DANGLES, président du GAL Alpes Sud Isère

« Les premiers paiements LEADER (3 exactement) sont enfin arrivés et il faut le souligner. Le prochain Comité de Programmation, le 3 octobre 2019, en fera le constat.

Aujourd'hui, en 2019, la mise en œuvre du programme d'action LEADER arrive presque à son terme et l'évaluation menée durant ce premier semestre devra nous permettre de préparer les suites du programme et une éventuelle nouvelle candidature sur la période 2021-2027. L'évaluation a mobilisé à plusieurs reprises un Comité de Pilotage spécifique pour définir les questions à se poser et analyser les données collectées par l'animatrice (questionnaires aux porteurs de projet, 27 entretiens semi directifs). La question centrale de l'évaluation porte sur l'atteinte des objectifs du programme : a-t-on fait avancer l'économie ? A-t-on créé des emplois grâce à LEADER ?

Il s'agit aussi de déterminer quels sont les effets produits sur les territoires, d'identifier les freins et conditions de réussite et tirer globalement des enseignements pour permettre de conforter et enrichir le développement des territoires.

Le rapport d'évaluation complet, explorant les 3 questions évaluatives décrites ci-après, est téléchargeable sur le site internet du LEADER : bonne lecture estivale ! »

Gérard DANGLES, le 8 septembre 2019.

Pour une **future candidature**, il semble naturel de repartir sur le même territoire, des habitudes de travail ayant été prises ensemble ; le territoire est légitime, reconnu, même si c'est son 1^{er} programme LEADER ...Il s'agit d'un territoire qui politiquement existe et fait face à la métropole grenobloise.

En termes de recommandations, la prochaine candidature devra s'appuyer sur les contrats et projets de territoire existants sur le périmètre de LEADER et s'appuyer sur une vision globale Alpes Sud Isère pour donner davantage d'ambition et de cohérence à LEADER. Concernant la stratégie, il est à souligner la nécessaire mise en perspective du LEADER dans l'organisation de la stratégie de développement économique des communautés de communes impliquées. Une meilleure appropriation par les communautés de communes sera à privilégier. Concernant l'élaboration de la candidature, il s'agira également de mieux travailler ensemble sur un plan politique et stratégique, doter le territoire de projets structurants, resserrer les thématiques aussi en fonction des cofinancements disponibles.

Question 1 : le programme LEADER a-t-il permis de créer de l'emploi et atteindre les objectifs du programme ?

Les résultats de l'évaluation montrent, qu'en termes d'emplois, le programme LEADER a permis de créer 26.7 ETP en emplois directs, même si ce n'est pas autant que prévu dans la candidature. En ce sens LEADER a contribué assez correctement à la priorité ciblée du programme : le développement économique local. Cependant, il n'a que trop peu touché des porteurs de projet privés (4 entreprises seulement au 25/06/19), du fait de la lourdeur de son fonctionnement et du manque de cofinancements publics. Ils constituaient une des cibles privilégiées de la stratégie LEADER

L'effet levier de LEADER signifie que 1 € de LEADER a permis de lever 1.66 € de financements publics. Les acteurs considèrent que LEADER a cependant eu un effet déclencheur voire accélérateur sur le territoire en termes de dynamique de développement local. En revanche, il est à souligner que la procédure LEADER proposée par l'Europe et la Région est particulièrement mal adaptée aux porteurs de projet privés ce qui explique le faible nombre d'entreprises aidées sur Apes Sud Isère.

Ainsi, 15 porteurs de projet sur 15 interrogés (questionnaires) indiquent que leur projet n'aurait pas vu le jour sans LEADER : la valeur ajoutée du programme est donc bien présente même si les résultats sur les changements produits sur le territoire ne sont pas encore visibles (mis à part pour quelques projets comme le Cycling Lab Oisans). Parmi les changements positifs cités par les acteurs interrogés, peuvent être notés davantage de coopération entre territoires, la construction d'une vision commune Alpes Sud Isère, des habitudes de travail ensemble, une meilleure interconnaissance, le développement de réseaux, ...

A l'inverse, on note pour LEADER davantage un effet d'opportunité, voire une logique de guichet, du fait d'une logique de « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » dans la sélection des projets,

En termes de recommandations et vis-à-vis de la faible présence de porteurs de projets privés (entreprises notamment), il s'agira :

- Renforcer et consolider le pilotage stratégique du programme ;
- D'identifier les freins rencontrés et aider davantage à la recherche de contreparties publiques permettant de lever du LEADER, ce qui n'est ni aisé, ni naturel pour les entreprises ;
- De faire davantage de lien et sensibiliser les institutions (chambres consulaires notamment) : faire connaître et reconnaître LEADER
- De développer les fonds créés par les communautés de communes et d'inciter la Région à lever un fonds spécifique à LEADER pour cofinancer les porteurs de projet privés.

Question 2 : la promotion et la communication autour du programme ont-elles aidé à sa réalisation ?

La valorisation du programme et sa communication ont été un des points faibles de cette programmation, restant trop institutionnelles et se heurtant parfois au manque d'appropriation culturelle et stratégique du LEADER, notamment au niveau politique. Les porteurs de projet potentiels, notamment privés, n'ont pas été touchés. Le rôle de relais des communautés de communes pour les sensibiliser est essentiel mais est resté plutôt faible. Pour la moitié des porteurs de projet, LEADER a été connu par le CDDRA et les outils déployés (site, plaquette, newsletter, réunions).

Malgré cela, nous avons consommé la quasi-totalité de l'enveloppe attribuée !

En matière de recommandations, la communication et le porter à connaissance du futur LEADER 2021-2027 devront être plus efficaces dès le démarrage du programme. Ils devront cibler des publics spécifiques, animer par exemple des focus groupes.. Le rôle de relais des communautés de communes et le mode de travail avec la fonction d'animation pour les premiers rendez-vous avec les porteurs de projet seront également à renforcer et à formaliser dès le début de la programmation.

Les dix recommandations proposées par LEADER France

Réaffirmer la priorité relative au développement local dans le FEADER

Renforcer le pilotage et la coordination et mobiliser les crédits d'assistance technique à cet effet

Stabiliser les règles de gestion

Simplifier la gestion d'Osiris (logiciel d'instruction des dossiers)

Mettre en place une ligne de co financement dédiée en contrepartie du FEADER et réduire les contraintes administratives pour les co financeurs

Mettre en place une ligne d'avance de fonds

Améliorer l'articulation avec les GAL (groupe d'action locale)

Mettre en place un groupe de travail prospectif pour la programmation 2021-2027

Soutenir la place du LEADER dans le cadre du futur FEADER

Définir de manière anticipée et concertée le circuit de gestion pour la programmation 2021-2027

Calendrier et repères :

- Actuelle programmation LEADER sur **2014-2020**, avec possibilité de programmer des projets jusqu'en octobre 2022
- Prochaine programmation prévue pour **2021-2027**
- Budget actuel du LEADER Alpes Sud Isère : **1 870 058 €**
- Nombre de demandes de subvention enregistrées à ce jour : **56**

Question 3 : en quoi le pilotage et la gouvernance ont-ils été efficaces pour la réalisation du programme ?

Le pilotage stratégique de la mise en œuvre du programme LEADER a été quasi inexistant, censé mobiliser régulièrement les directions des 3 communautés de communes, ce qui n'a pas été le cas. Par ailleurs, les objectifs stratégiques et opérationnels du programme n'ont pas été suffisamment appropriés par les membres du Comité de Programmation (COPROG), créant une dérive dans la sélection des projets celle-ci se faisant au fil de l'eau (1^{er} arrivé, 1^{er} servi) alors qu'elle aurait pu être plus structurée et qualitative.

Concernant **le fonctionnement et les pratiques des instances décisionnelles** (COPROG), il satisfait globalement les porteurs de projet qui trouvent une vraie richesse dans les échanges et de la bienveillance. Les projets sont sélectionnés à partir d'une grille jugée trop complexe, qui ne privilégie pas suffisamment la dimension développement économique et création d'emplois. Le vote à main levée apparaît aussi comme un handicap pour certaines personnes interrogées. En revanche, le rôle du bureau du GAL est à souligner, permettant un 1^{er} tri des projets et/ou des recommandations avant de les proposer au COPROG. Cette instance fonctionne plutôt bien ! L'équipe technique (gestion, animation) est globalement appréciée de tous et gagnerait à être localisé en Matheysine, territoire plus central, pour une prochaine programmation.

Parmi les autres **recommandations** formulées par le Comité de Pilotage :

- Renforcer le pilotage stratégique du LEADER, autour des 3 directions des communautés de communes : rencontres régulières à prévoir, chef de projet ou de coordination à nommer
- Revoir la composition du collège privé et nommer des représentants de secteurs d'activités définis en fonction de la stratégie adoptée (chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, unions de commerçants...);
- Simplifier la grille et les modalités de sélection des projets (introduire un système de vote à bulletin secret par exemple)
- Poursuivre le fonctionnement et le rôle du bureau du GAL dans l'examen des projets en amont du passage en COPROG et envisager des Commissions réunissant les acteurs privés pour donner leur avis.

00000000